

**SEANCE DU  
5 MARS 2020**

L'An deux mil vingt le 5 Mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes PAUGET, RAMEL MM. AMBLARD, BARATIN, CHASSARD, NIEMAZ , PONCET, TETAZ

Absent : M. ANDREY

Secrétaire de séance : M. TETAZ

**Approbation du conseil municipal du 12 décembre 2019**

Unanimité

**I- Comptes rendus de réunions**

- SIEA : M. Tetaz indique que lors de cette réunion, les comptes ont été présentés. Le développement de la fibre avance dans le département et les travaux devraient être terminés en 2021.

- Téléphonie mobile : M. Tetaz a participé à une réunion organisée par le Département de l'Ain et le SIEA. Des zones blanches ont été définies par le Département. St Germain est classée en 12<sup>ème</sup> position. Un travail est engagé avec les 4 opérateurs nationaux. L'ensemble des communes de notre secteur devrait être couvert par le réseau de téléphonie mobile en 2021.

- CEN : Réunion organisée avec le Département de l'Ain à Colomieu pour le lac d'Arboreaz. Ce dossier n'avance pas beaucoup car il faut l'accord de tous les propriétaires pour classer ce lac en espace naturel sensible. La commune de St Germain n'a pas souhaité se prononcer car elle n'est pas propriétaire.

- Commission transfert compétence eau et assainissement de la CCBS. M. Tetaz explique que c'était une réunion d'information des élus. L'entretien et la gestion des réseaux devrait se faire en régie. Un technicien a été recruté depuis le 1<sup>er</sup> mars et il va rencontrer toutes les Communes pour faire le point.

- Représentant de la Trésorerie : M. Castin a rencontré M. Danis qui sera le nouveau conseiller du trésor public pour la Commune suite à la réforme des trésoreries. En 2022, il n'y aura plus que 4 trésoreries dans l'Ain : Bourg en Bresse, Montluel, Gex et Oyonnax. Les paiements en ligne vont se généraliser.

**II – Comptes Administratifs 2019, Comptes de Gestions 2019 et Affectation des résultats**

**Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2019 :**

M. Tetaz présente les comptes administratifs de l'année 2019 :

- Compte Administratif du Budget Général :

- Fonctionnement : 210 881.51 € en dépenses et 272 786.25 € en recettes

- Investissement : 85 149.36 € en dépenses et 90 814.93 € en recettes

- Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement :

- Fonctionnement : 123 670.87 € en dépenses et 93 653.19 € en recettes

- Investissement : 11 808.70 € en dépenses et 66 331.00 € en recettes

Après délibération, l'assemblée, sans le maire, valide les comptes administratifs et les comptes de gestion 2019.

**Affectation des résultats 2019 :**

Le Maire propose d'affecter les résultats de 2019 au budget 2020 :

Pour le budget Communal 2020 :

Report au budget de fonctionnement de l'excédent 150 513.89 € et de 93 685.43 € d'excédent en investissement.

Pour le budget Eau et Assainissement 2020 :

Report au budget de fonctionnement du déficit de 13 476.27 € et de 5 726.25 € d'excédent en investissement.

Après délibération, l'assemblée valide ces propositions à l'unanimité.

### **III - BUDGETS PRIMITIFS**

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement pour l'année 2020 et présente à l'assemblée le détail des budgets primitifs 2020 équilibrés en dépenses et recettes :

- Budget Général primitif 2020 pour un montant de 407 613.89 € en Fonctionnement et de 126 886.43 € en Investissement.

- Budget primitif Eau et Assainissement 2020 pour un montant de 164 437.27 € en Fonctionnement et de 124 557.25 € en Investissement.

Après délibération, l'assemblée valide les budgets primitifs 2020 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des opérations.

### **IV – PLU**

Monsieur le Maire, indique que suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 28 octobre au 2 décembre 2019, il convient de prendre plusieurs délibérations afin d'approuver définitivement le PLU :

- Approbation de l'élaboration du PLU et abrogation de la carte communale opposable ;
- Instauration du droit de préemption urbain ;
- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture ;
- Institution du permis de démolir ;
- Approbation du zonage d'assainissement et des eaux pluviales

Le Conseil Municipal approuve ces délibérations à l'unanimité.

### **V – Schéma directeur d'assainissement**

M. le Maire informe l'Assemblée que le schéma directeur d'assainissement a été présenté au Département de l'Ain et à la CCBS. 2 priorités sont ressorties pour la Commune : détourner les eaux parasites d'Appregnin pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et mettre en place le réseau d'assainissement collectif à Essieu.

Le schéma directeur d'assainissement est approuvé par le Conseil Municipal.

### **VI – Convention avec la CCBS pour un groupement de commande de réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement**

M. le Maire indique que l'approbation de cette convention est de principe car la Commune de St Germain a déjà réalisé ces schémas mais c'est pour permettre à la CCBS de lancer le groupement de commande pour les autres communes intéressées.

### **VII – Don**

Le Conseil Municipal approuve un don de 15 € de Mme Pauget

### **VIII – Paiement en ligne**

M. le Maire propose au Conseil d'adhérer au paiement en ligne mis en place par la DGFIP ce qui permettrait aux usagers de régler notamment les factures d'eau sur internet. Approuvé par le Conseil Municipal.

### **IX- Acquisition de terrains**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, M. le Maire indique que la Commune souhaite créer un chemin d'accès derrière l'école et qu'il conviendrait d'acheter 2 terrains : 1 à M. Ramel et 1 à M. Fomoa qui seraient plutôt d'accord. Le bornage va être réalisé par GSM dans les semaines à venir

## X- Questions diverses

- M. le Maire propose de changer le ventilateur de l'école pour un montant de 900 €. Approuvé par le Conseil Municipal.
- M. le Maire propose de rénover la salle de bain d'un logement communal pour un montant de 1100 €. Approuvé par le Conseil Municipal.
- Le mur qui longe la maison de M. et Mme Aguetant à Brognin va être refait par l'entreprise Terrier pour un montant de 1100 €.
- M. le Maire propose de réaliser un schéma de défense incendie pour un montant de 8000 €. Approuvé par le Conseil Municipal.
- Les travaux de réfection de la route du Pontet à Meyrieu ont été approuvés par la CCBS pour 2020.
- M. Amblard travaille sur la mise en place d'un standard téléphonique avec la mise en place d'un numéro unique pour la mairie, l'école, la bibliothèque et les pompiers ce qui permettrait de réduire les frais de téléphonie.
- Des propriétaires se sont plaints de l'entreprise qui réalise les élagages. Cette dernière a endommagé quelques arbres. Un recadrage sera fait auprès de cette entreprise.
- Organisation des élections :
  - 8h à 10h30 : MM. Castin, Amblard et Baratin
  - 10h30 à 13h : Mmes Pauget et Ramel, M. Niemaz
  - 13h à 15h30 : MM Tetaz et Poncet
  - 15h30 à 18h : MM Castin et Chassard

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Régis Castin